

QUAND POUR QUI	POUR QUOI OBJECTIF	MOYENS	AVANTAGES	LIMITES
----------------	--------------------	--------	-----------	---------

Processus collaboratif (solution créative conventionnelle)

Avant la saisine du Tribunal Les particuliers/ entreprises	Tous les litiges Une solution gagnant/gagnant	Un contrat de processus collaboratif par acte d'avocats formés au processus	Toute matière disponible/tout public - Confidentialité renforcée et absolue - Maîtrise du coût, du temps et des relations - Suspension conventionnelle de la prescription - Pérennité de l'accord obtenu, - Taux de réussite de 90% (source le guide des modes amiables de résolution des différends (MARD), Dalloz, 3e éd)	Deux avocats formés au processus, garantie de son efficacité Pas de suspension de la prescription sauf accord conventionnel
---	--	---	---	--

Conciliation (Articles 127 et suivants et 1530 et suivants du CPC)

Avant ou après la saisine du Tribunal Les particuliers/ entreprises	Petits litiges Une solution amiable	Choix ou désignation judiciaire d'un conciliateur sur liste de la Cour d'appel	Gratuité Suspension de la prescription PV de conciliation ayant force exécutoire	Taux de réussite de 57% en moyenne (source infostat Justice 2015) Pas de confidentialité Applicables aux seuls petits litiges
--	--	--	--	---

Médiation (Article 131-1 et suivants et 1530 et suivants du CPC)

Avant ou après la saisine du Tribunal Les particuliers/ entreprises	Tous les litiges Une solution gagnant/gagnant	Choix ou désignation d'un médiateur formé / accompagnement par des avocats formés à la médiation	Toute matière disponible/tout public Maîtrise du coût, du temps et des relations Suspension légale ou conventionnelle de la prescription	Taux de réussite de 70% en judiciaire et 75% en médiation conventionnelle (Source CMAP 2018)
--	--	--	--	--

Négociation Raisonée (solution créative conventionnelle)

Avant ou après la saisine du Tribunal Les particuliers/ entreprise	Tous les litiges Une solution gagnant/gagnant	Choix d'un praticien formé à la Négociation raisonnée	Toute matière disponible/tout public Maîtrise du coût, du temps, des relations	Pas de suspension de la prescription sauf accord conventionnel)
---	--	---	---	---

Procédure participative (Articles 2062 et s du Code Civil et 1542 et s du CPC)

Avant ou après la saisine du Tribunal les particuliers/ entreprises	Tous les litiges Un pacte de collaboration procédurale	Convention par acte d'avocat éventuellement judiciaire (CPP)	Toute matière disponible/tout public Maîtrise du coût et du temps procédural Suspension légale de la prescription	Objectif non réservé à la recherche d'un accord
--	---	--	---	---

Acte de procédure d'avocat (Article 2063 du Code Civil et 1546-3, 1549, 1550, 1551, 1553 et 1554 du CPC)

Avant ou après la saisine du Tribunal Les particuliers/	Tous les litiges Un pacte sur l'administration de la preuve	Un acte d'avocat)	Toute matière disponible/tout public Maîtrise du coût et du temps procédural Suspension légale de la prescription	Objectif non réservé à la recherche d'un accord
--	--	-------------------	---	---